

17 juillet 2020

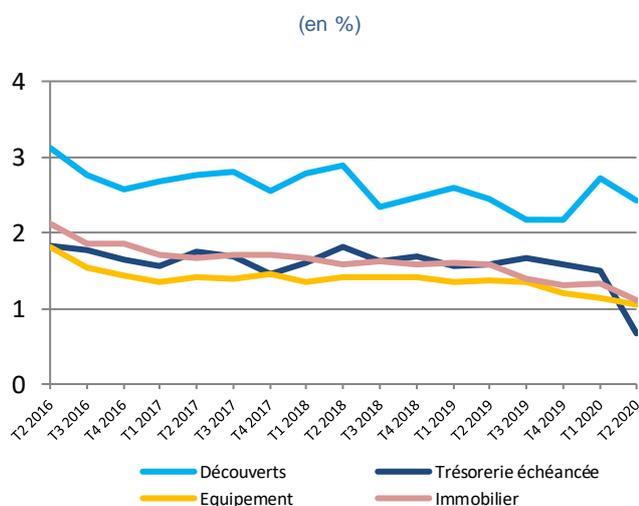
Taux des crédits aux entreprises – France • T2 2020

Forte baisse des taux moyens des crédits de trésorerie qui bénéficie aux PME et TPE

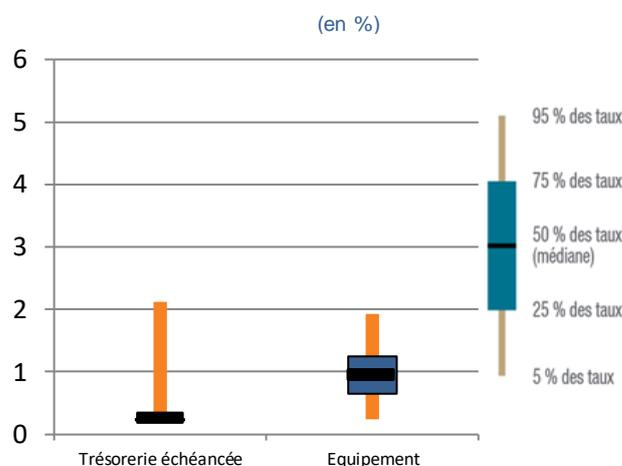
Au 2^{ème} trimestre 2020, le taux moyen des crédits de trésorerie échéancés baisse nettement par rapport au trimestre précédent (0,67 % après 1,50 %) et plus de 70 % d'entre eux ont un taux d'intérêt égal à 0,25 %. Cette évolution reflète, d'une part, la forte hausse de la proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits (hors découverts) qui passe de 35% au T1 2020 à 72% au T2 2020, traduisant le développement des Prêts Garantis par l'État accordés aux entreprises. D'autre part, ces PGE sont octroyés à un taux très faible.

Sur les autres segments, les évolutions sont dans la tendance observée au cours des derniers trimestres. Le taux moyen des crédits à l'équipement est en légère baisse (1,05 % après 1,15 % au trimestre précédent), de même que celui des crédits finançant l'immobilier d'entreprise (1,11 % après 1,32 % au trimestre précédent). Le taux moyen des découverts utilisés diminue (2,42 % après 2,72 % au 1^{er} trimestre 2020) mais est supérieur à son niveau de la fin 2019.

Taux moyen des crédits par objet



Dispersion des taux



Caractéristiques des nouveaux crédits aux entreprises

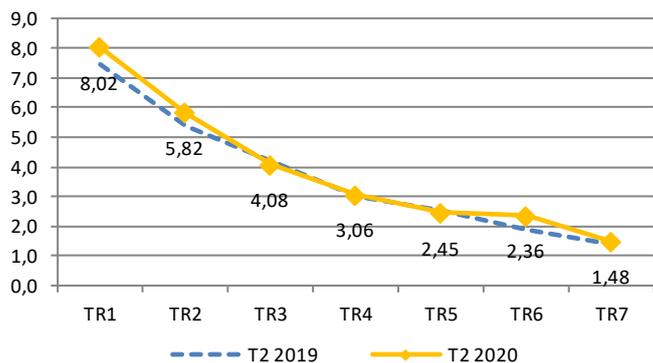
	TESE moyen (%)		Durée moyenne (en mois)	Part des prêts à taux fixe
	T2 2020	T1 2020	T2 2020	T2 2020
Découverts	2,42	2,72		
Trésorerie échéancée	0,67	1,50	16	76
Équipement	1,05	1,15	101	84
Immobilier	1,11	1,32	184	96

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de guichets et de sièges d'établissements bancaires ayant leur activité en métropole. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Elle se fonde sur le taux effectif au sens étroit (TESE), c'est-à-dire la composante d'intérêt du taux effectif global (TEG).

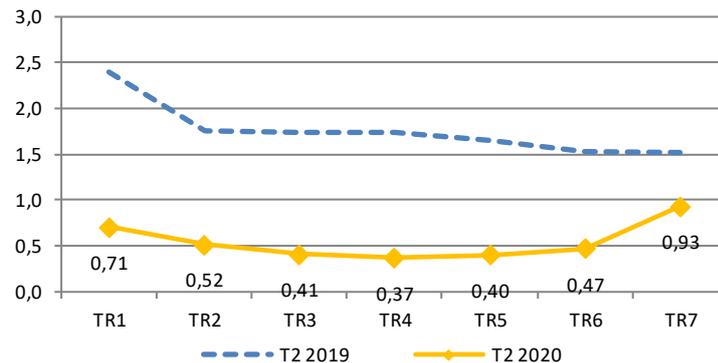


Taux moyen par tranches de montant (%)

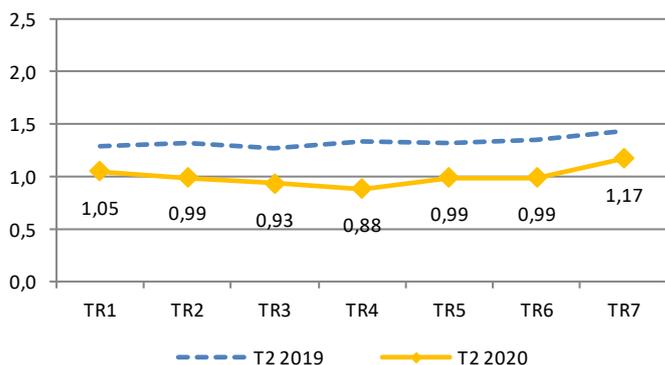
a) Découverts



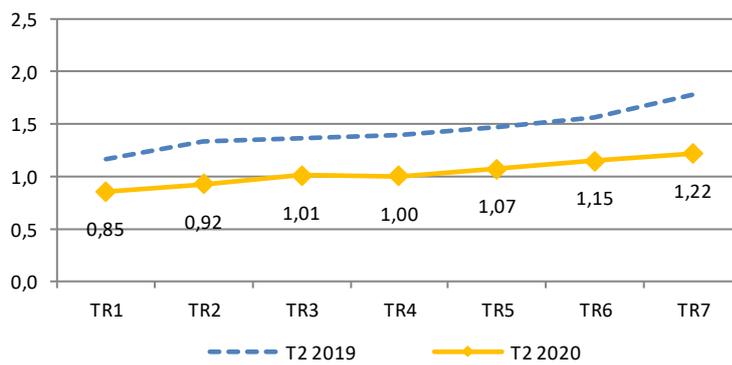
b) Trésorerie échancée



c) Équipement

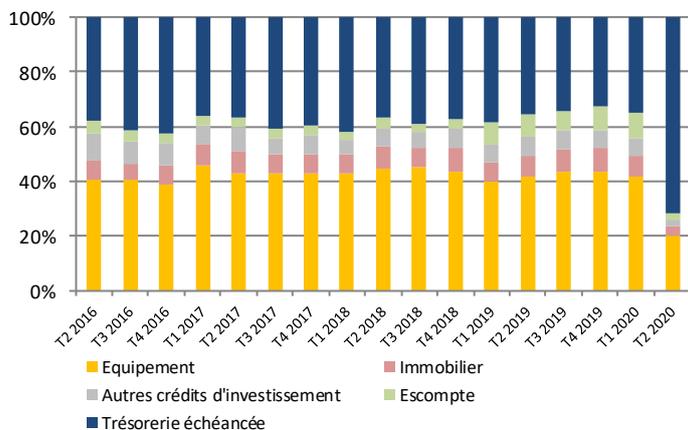


d) Immobilier



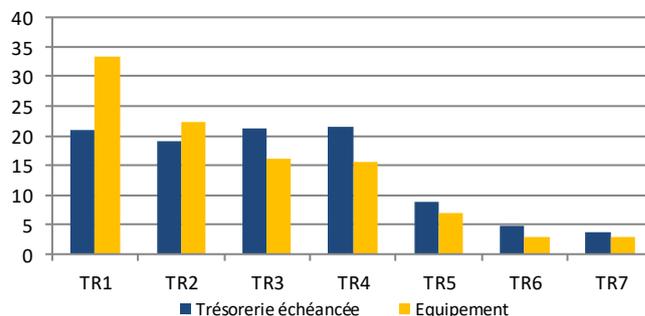
Répartition du flux de crédits nouveaux par objet

(en % du flux nouveau hors découverts)



Nombre de lignes par tranches de montant

(en % du total des nouvelles lignes de crédit de chaque catégorie)



Tranche 1 : moins de 25 000 € // Tranche 2 : de 25 000 à moins de 50 000 € // Tranche 3 : de 50 000 à moins de 100 000 € // Tranche 4 : de 100 000 à moins de 250 000 € // Tranche 5 : de 250 000 à moins de 500 000 € // Tranche 6 : de 500 000 à moins de 1 000 000 € // Tranche 7 : 1 000 000 € et plus. Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. Les taux moyens sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondants.